

Honoraires

LOCATION	Honoraires en € - bailleur et locataire	
Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	100 € TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Limite de 8€ TTC/ m² de surface habitable	Limite de 8€ TTC/m² de surface habitable
- Studio et Tl jusqu'à 25 m2	200€ TTC	200€ TTC
- Logement Type 2	250€ TTC	250€ TTC
- Logement Type 3	275€ TTC	275€ TTC
- Logement Type 4	300€ TTC	300€ TTC
- Pièces supplémentaires	50€ TTC / Pièce	50€ TTC / Pièce
- Jardin ou extérieur	50€ TTC	50€ TTC
État des lieux location vide	2€ TTC / m²	2€ TTC / m²
- si extérieur	60€ TTC	60€ TTC
État des lieux location meublée	2€ TTC / m²	2€ TTC / m²
- si extérieur	60€ TTC	60€ TTC

Locaux de droit commun/ commerciaux / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Les répartitions ci-dessous ne sont pas obligatoires	1 mois de loyer hors charges	1 mois de loyer hors charges

	GESTION	Honoraires en € - bailleur	
Gestion:	✓ Honoraires de gestion : 8,00 % TTC (sur les encaissements)		
	✓ Garantie des loyers : 2.8 % TTC (sur les quittancements)		
<u>Divers</u> :	✓ Représentation aux assemblées générales : 72 € TTC de l'heure		
	✓ Subventions obtenues et indemnités d'assurance : 8,00 % TTC du montant encaissé		
	✓ Gestion de travaux exceptionnels : 3.6 % TTC du montant des travaux		
	√ Vacations horaires: 60 € T	TC si jour ouvrable, 120 € TTC si jour non ouvrable, hors frais de déplacement	

SYNDIC

Devis sur demande nous consulter

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 01/08/2022